



DÉCLARATION DE REVENDICATION

Adresser à ODG Côtes de Provence – Maison des vins RN7 – CS 40001 -83460 Les Arcs
Fax : 04.94.99.50.02 – Mail : a.mazzeo@odg-cotesdeprovence.com
Pour plus d'informations contacter : Aurélie MAZZEO au 04.94.99.50.00

Référence :
04.FOR.03

Révision et
date :
2 – 13/09/2017

Page 1 sur 1

Au plus tard 2 mois après la fermeture des travaux

Date réception ODG :

Identité de l'opérateur (TOUS les champs sont à remplir)

Nom/Raison sociale :

N° SIRET :

Responsable (si personne morale) :

Adresse:

CP:

Commune :

Portable :

Tel :

Fax :

Courriel :

CAMPAGNE 20

IG Eau de Vie de Marc de Provence

Date de fermeture des travaux de distillation

____ / ____ / 20__

Lieu de la distillation
(Nom et adresse du prestataire, le cas échéant)

Volume d'alcool pur produit

_____ hL _____

Déclaration faite le :

CADRE RESERVE A L'ODG :

Par (Nom et signature) :

Délais : C NC Complet : C NC

Saisie le : _____ par : _____

Transmission AVPI le :

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (art L642-13 du Code Rural)*

Cotisation O.D.G. = 60 €/ an et par opérateur + part variable 10€/ hl d'alcool pur

Cotisation O.I. = 80 € HT / an et par opérateur + part variable 10€ HT / hl d'alcool pur (soumise à un taux de TVA à 20%)

(*) La facture globale vous sera adressée dans quelques jours

Le signataire est informé que la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit au déclarant un droit d'accès et de rectification pour les données le concernant auprès du Syndicat ODG Côtes de Provence

Exemplaire à adresser au Syndicat/ODG (le demandeur devra en conserver une copie)